



Un Centre National de la Musique pour quoi faire ?

Il y aura toujours quelque chose de honteux, de désespéré, dans le fait d'affubler de badges privatifs et normalisés, des expressions dont toute la beauté a été trouvée à l'état sauvage.

Comme nombre de structures de production et de diffusion de la musique, nous, Allumés du Jazz, fédération d'une soixantaine de labels indépendants, dénomination qui remplace souvent celle historique - mais toujours en vigueur - de maisons de disques, avons lu le rapport intitulé « Rassembler la musique - Pour un Centre National » publié en octobre 2017, issu de la mission confiée à Roch-Olivier Maistre par la nouvellement nommée Ministre de la Culture, Madame Françoise Nyssen. Nous avons bien eu vent, avant l'été même, d'un projet de « Maison Commune de la Musique », ce qui pour nous maisons de disques, rompues à tout ce qui signifie l'habitat de cette pratique artistique, nous avait évidemment intrigués.

À la réception du rapport, nous avons été interpellés, dès son titre, par le retour de l'appellation Centre National, nous renvoyant de suite à ce projet sur lequel nous avons exprimé notre position par un dossier paru dans le Journal *Les Allumés du Jazz* en avril 2012 intitulé « La bombe CNM » (dans lequel les défenseurs du projet avaient aussi eu la parole) puis par un communiqué intitulé « Il n'existe pas de filière musicale » publié le 1^{er} juillet 2012. Abandon de la « maison » donc et retour du « centre ». Le rapport a beau nous expliquer que le « Centre National de la musique », en belle arlésienne, a, au sein du Ministère de la Culture, des origines antérieures à 2011-2012, dès 1976 (un coup à droite), puis 1998 (un coup à gauche), on reste plus que perplexes sur le choix d'un terme qui avait forgé une telle division lors de sa tentative de création.

Plus perplexes encore lorsque nous regardons page 33, la « liste des personnalités auditionnées ». Demandant pourquoi nous n'avions pas

été consultés, il nous a été répondu que nous aurions dû en faire la demande, ce que firent d'autres « petites » fédérations auditionnées, les habituels tenants décisifs n'ayant pas eu à se donner cette peine. Les musiciens et musiciennes y sont aussi à peine représentés. Curieuse façon d'estimer l'intégralité du champ musical qu'un Centre National de la Musique souhaiterait incarner.

On apprécie tout de même, par rapport au projet précédent, que cette fois, toute la vie de la musique ne soit pas déléguée à ce nouveau CNM, comme on a plaisir à lire la plume du rapporteur égratignant (page 20) une de ces expressions institutionnelles, en vogue mais dépourvues de signification : « *En témoigne l'expression ambigüe de « musiques actuelles », qui n'a guère de réalité esthétique.* »

Mais puisque nous en sommes aux mots, comment ne pas remarquer que celui de « disque » et son corollaire « disquaire » ne figurent à aucun moment dans le rapport. Certes, il ne nous a pas échappé que d'intenses et souvent brutales mutations technologiques ont ces deux dernières décennies bouleversé nos équilibres déjà bien fragiles, mais comment faire fi d'un objet qui incarne par sa seule appellation un changement historique dans la conception même de la musique, plus qu'une révolution technologique, un chamboulement créatif total.

Souvenons-nous des prophéties de la première décennie d'internet qui nous donnaient le téléchargement payant comme solution miracle de remplacement du Compact Disc, lequel avait remplacé (avec la même précipitation industrielle) le disque vinyle connaissant aujourd'hui un retour en grâce.

L'accès à la musique enregistrée est devenu le plus souvent gratuit ou presque dans une société où rien ne l'est. Pour preuve les prix faramineux des concerts (noté en p.12 du rapport) désormais pratiqués par les sociétés représentant les vedettes tant du show business que du jazz, de la chanson, du rap ou de la musique classique qui laissent l'amateur financièrement exsangue après de tels sacrifices. Pratiques qui condamnent la frange la moins assurée de popularité, la moins

soutenue par les médias et l'industrie à se retrouver jouer « au chapeau ».

On pourra bien nous dire (p.11) que « *le streaming connaît un développement soutenu* », pour nous faire avaler les couleuvres numériques, bestiaire à la mode, alors que le producteur ou l'éditeur indépendant, le musicien non starifié, perçoivent 3 centimes à se partager pour 40 écoutes sur Spotify (relevé Sacem). Si le *streaming* (dont il conviendrait de modifier les clés de répartition) est l'élément de référence de la musique, alors passons au *streaming* l'intégralité de l'économie de notre société.

Il faut bien reconnaître que l'industrie musicale a très mal défendu ce qu'elle représentait, allant jusqu'à le brader (la cession de gigantesques catalogues aux sociétés de *streaming* par exemple) et ce bien avant l'invention d'internet. La menace de la disparition du livre fut brandie, il est encore là, les libraires sont encore là. Les disquaires eux, lorsqu'ils n'ont pas disparu, souffrent. C'est pourquoi, nous productrices et producteurs indépendants, bien que composant au mieux avec les données nouvelles, ne nous reconnaissons aucune parenté avec cette industrie musicale si souvent méprisante envers son sujet même.

Ce retour du CNM dans un rapport aux propos non dénués d'ambiguïté recycle l'idéologie et le discours de l'industrie musicale sous une apparente neutralité objective. Il a tout pour inquiéter les labels, les maisons de disques, que nous sommes. Il prend ses sources dans le projet controversé du CNM abandonné en 2012 et le Protocole d'accord pour un développement équitable de la musique en ligne (2015) plus connu sous le nom de rapport Schwartz, protocole qui a exclu notamment les artistes interprètes de toute rémunérations de leurs œuvres diffusées sur internet. On y devine aussi l'absorption/destruction de structures - autonomes - qui portent un pluralisme et accompagnent les projets de création artistique les plus exigeants (MFA, FCM, CDMC, MNL, IRMA, FAIR...). La conclusion fait mystère sur les évolutions futures envisageables. On s'inquiète alors de voir le seul CNV, à qui serait confiée la charge d'une nouvelle mission

élargie, étranger pour l'heure aux questions relatives à la musique enregistrée, généraliser les aides automatiques - ne bénéficiant qu'aux grosses structures - au détriment des "petits " porteurs de projets qui placent la création artistique au cœur de leur démarche (les compagnies et les labels indépendants, en particulier ceux du jazz et des musiques improvisées).

Il est bien *entendu* que la musique est aujourd'hui diffusée par une grande diversité de supports et de pratiques, la tâche est donc de les respecter tous et encourager particulièrement les plus estimables, les plus signifiants sur un autre plan que celui de l'économie pure. Non par une centralisation qui jamais ne saura être à l'écoute d'un ensemble complexe, mais par l'aide à une multiplicité convenant davantage à l'incroyable variété des expressions musicales.

Les Allumés du Jazz, le 12 février 2018

Les Allumés du Jazz est une association regroupant 64 productions indépendantes